

NOTRE SÉRIE : "LES TRÉSORS DES ARCHIVES D'OUTRE-MER"

# Le jour où Français et Amérindiens se sont juré une paix éternelle

Le 4 août 1701 un traité de paix fut signé près de Montréal, par le représentant de la France et 39 chefs autochtones

Par Alexandra LOPIS

En 1966, l'État a décidé d'implanter à Aix les Archives Nationales d'Outre-mer. Le bâtiment abrite 37 km de rayonnages, couvrant la période du XVII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle. Pour La Provence, les Archives ont ouvert leurs portes sur leurs documents les plus exceptionnels...

Ce jour-là, à la Pointe-à-Callière, les Français, vêtus de leurs costumes de Versailles, assistent à un formidable spectacle : plus de 200 canots arrivent sur le fleuve Saint-Laurent pour accoster les uns après les autres : ils viennent de faire un périlleux voyage depuis la vallée des Outaouais et des grands lacs. Ils ont traversé les plaines de l'est et viennent d'aussi loin que la rivière Missouri.

Nous sommes le 4 août 1701 : près de 1300 Amérindiens de 39 nations différentes débarquent, portant leurs habits traditionnels et leurs colliers wampum faites de billes de coquilles polies : "Ils surpassaient en nombre la population de Montréal (qui était de 1200 habitants) et s'ils étaient venus faire la guerre, je pense que les Français l'auraient perdue" raconte Jacques Dion, responsable de documents anciens aux Archives d'Outre-mer à Aix-en-Provence.

Le canon retentit en message de bienvenue. Les chefs amérindiens viennent signer le Traité de la Grande Paix de Montréal. Le calumet est allumé. Face à la foule, Louis Hector de Callières, gouverneur de la Nouvelle-France et artisan de cette entente, rappelle que ce moment est historique : "Ay une extrême joye de voir icy presentement tous mes enfans assemblez, vous hurons, outaouacs du sable et vous nations iroquoises et que je puisse vous faire vivre tous en tranquillité, je ratifie donc aujourd'h'y la paix que nous avons faite."

Ce processus de paix est l'aboutissement de quatre années de négociations avec les nations amérindiennes et met enfin un terme à plus de cent ans de conflits : "C'est un document spectaculaire : chaque chef des 39 nations l'a signé en y apposant des dessins représentant l'animal totemique de sa tribu." Chaque signataire reçoit un



Jacques Dion, responsable scientifique des documents anciens aux Archives d'Outre-mer d'Aix, dévoile l'unique exemplaire existant du Traité de 1701. PHOTO S.S.I

exemplaire écrit à la main et signé, mais malheureusement, les traités amérindiens étant toujours oraux, ces exemplaires ont disparu. Celui du gouverneur n'a jamais été retrouvé. Par conséquent, l'unique document se trouve aux Archives Nationales d'Outre-mer : "Il s'agit de l'exemplaire qui fut envoyé en France à destination du Ministre de la Marine." Il est d'autant plus unique qu'il s'agit du seul papier au monde regroupant autant de signatures de chefs

autochtones. Les tribus ne viennent pas uniquement de signer une paix avec la France : elles déclarent également mettre fin à leurs propres conflits. Avec ce traité, les Français s'engagent à arbitrer les différends qui pourraient survenir entre ces nations.

De leurs côtés, les Amérindiens s'obligent à rester neutres en cas de futurs conflits entre Anglais et Français.

Cet événement, unique dans l'histoire de

l'Amérique du Nord, est le symbole d'une victoire de la diplomatie française : "Cette alliance a permis le libre passage sur les lacs, les colons pouvaient cultiver leurs terres et poursuivre les expéditions sans avoir peur de se faire tuer ou capturer." Pendant que la Nouvelle-France gagne du terrain et s'assure de la survie de la colonie et de sa domination grâce aux alliances stratégiques, les colons anglais, eux, progressent aussi de leur côté : "Les Amérindiens resteront alliés aux Français. Cet acte restera stable jusqu'en 1760", date à laquelle Montréal capitulera face aux Anglais, sonnant la fin de la Nouvelle-France.

En 2001, pour fêter le tricentenaire de la Grande Paix, Jacques Dion a autorisé le déplacement du document pour l'exposer au Musée de la Pointe-à-Callière. Pour l'occasion, une reconstitution historique a été organisée à Montréal : plusieurs Amérindiens avaient même fait le déplacement en empruntant pratiquement le même itinéraire sur le Saint-Laurent et en canots : "C'était la première fois qu'ils voyaient le traité de la Grande Paix. Ils avaient fait symboliquement le même voyage et ils se trouvaient là : au même endroit que leurs ancêtres il y a 300 ans. Un grand moment d'émotion. Je me souviens qu'une femme a même pleuré en regardant le document que nous venions de sortir."

Les pages recto verso et rédigées à la main, sont conservées sous du mylar : un plastique neutre qui n'évolue pas. Enfermé dans une boîte et en sécurité dans un coffre, il renferme encore aujourd'hui bien des mystères : "Sept signatures restent des énigmes".

Un précieux trésor qui laisse sans voix : "Je fais ce métier depuis près de 40 ans et je suis toujours aussi stupéfait. C'est une chance d'avoir la responsabilité de le rendre immortel." Une matière vivante, un trésor national et un témoin direct du passé qui en plus de conserver la mémoire, reflète la sensibilité d'une époque.

Un document d'autant plus étonnant qu'il est toujours valide et reconnu comme tel par les communautés amérindiennes. Le souvenir de la Nouvelle-France est toujours bien présent dans les esprits et ce traité apparaît d'ailleurs sur la page de couverture des manuels d'histoire du pays. Un attachement qui s'illustre jusque dans la devise du Québec : "Je me souviens".

